



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 octobre 2018

n° 187-18 C

**Objet :** *RD - Adoption d'un avenant à la convention financière entre l'association Sport dans la Ville, Grand Chambéry et la Ville de Chambéry*

- date de convocation le 19 octobre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-cinq octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 61

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Aillon-le-Jeune</b>         | Emmanuelle Andrevon  |
| <b>Aillon-le-Vieux</b>         |  |
| <b>Arith</b>                   | Pierre Gerard  |
| <b>Barberaz</b>                | David Dubonnet - Yvette Fetaz  |
| <b>Barby</b>                   | Catherine Chappuis   |
| <b>Bassens</b>                 | Alain Thieffenat   |
| <b>Bellecombe-en-Bauges</b>    | Jean-Luc Berthalay   |
| <b>Challes-les-Eaux</b>        | Julien Donzel - Daniel Grosjean  |
| <b>Chambéry</b>                | Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Walter Sartori - Alexandra Turnar |
| <b>Cognin</b>                  | Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas   |
| <b>Curienne</b>                |  |
| <b>Doucy-en-Bauges</b>         |  |
| <b>Ecole</b>                   | Annick Bonniez   |
| <b>Jacob-Bellecombette</b>     | Brigitte Bochaton - Bruno Stellan  |
| <b>Jarsy</b>                   |  |
| <b>La Compôte</b>              | Jean-Pierre Fressoz  |
| <b>La Motte-en-Bauges</b>      |  |
| <b>La Motte-Servolex</b>       | Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemermet   |
| <b>La Ravoire</b>              | Frédéric Bret - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter   |
| <b>La Thuile</b>               |  |
| <b>Le Châtelard</b>            | Pierre Hemar   |
| <b>Le Noyer</b>                |  |
| <b>Les Déserts</b>             | Michel André   |
| <b>Lescheraines</b>            |  |
| <b>Montagnole</b>              | Jean-Maurice Venturini   |
| <b>Puygros</b>                 |  |
| <b>Saint-Alban-Leysse</b>      | Michel Dyen  |
| <b>Saint-Baldoph</b>           | Christophe Richel  |
| <b>Saint-Cassin</b>            |  |
| <b>Sainte-Reine</b>            |  |
| <b>Saint-François de Sales</b> | Maryse Fabre   |
| <b>Saint-Jean-d'Arvey</b>      | Bernard Januel   |
| <b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>    | Jean-Marc Léoutre  |
| <b>Saint-Sulpice</b>           | Louis Caille   |
| <b>Sonnaz</b>                  | Daniel Rochaix   |
| <b>Thoiry</b>                  |  |
| <b>Vérel-Pragondran</b>        | Jean-Pierre Coendoz  |
| <b>Vimines</b>                 | Lionel Mithieux  |

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Marc Chauvin à Daniel Rochaix - de Nathalie Colin-Cocchi à Christine Dioux - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Annick Bonniez - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Christian Gogny à Michel Dyen - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoz - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska - de Jean-Pierre Ruffier à Claudette Levrot-Virot - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet

• conseillers excusés : 10

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Dominique Pommatt - Damien Regairaz

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 25 octobre 2018

délibération n° 187-18 C

objet **RD - Adoption d'un avenant à la convention financière entre l'association Sport dans la Ville, Grand Chambéry et la Ville de Chambéry**

Driss Bourida, vice-président chargé du renouvellement urbain, de la politique de la ville et de l'action sociale, rappelle que l'association Sport dans la Ville, créée en 1998, est l'une des principales associations françaises d'insertion professionnelle par le sport. Sport dans la Ville compte aujourd'hui 36 centres sportifs dans toute la France, implantés au cœur de quartiers sensibles, et permettant chaque semaine à 5 200 jeunes, âgés de 7 à 20 ans, de pratiquer une activité sportive (selon les sites : football, basketball, rugby, tennis, danse).

En partenariat avec la Ville de Chambéry et la Communauté d'agglomération, l'association s'est implantée en 2017 sur le territoire des Hauts-de-Chambéry pour développer ses actions en matière d'insertion professionnelle par le sport à destination des jeunes Chambériens. A l'automne 2018, un déploiement est prévu sur le quartier du Biollay.

Dans ce cadre, il convient de conclure un avenant à la convention pluriannuelle signée en 2017 afin d'actualiser les conditions du partenariat entre l'association Sport dans la Ville, la Ville de Chambéry et Grand Chambéry. Les principales modifications portent sur l'augmentation des participations financières des collectivités, les conditions du déploiement du projet au Biollay et les objectifs et moyens associés pour la mise en œuvre de la convention.

Il est proposé d'approuver cet avenant pour une durée de 3 ans. L'association s'engage à assurer des séances d'animations sportives encadrées et à développer des actions d'insertion par le sport, conformément à son objet. Pour l'installation du terrain au Biollay, un fonds de concours de 25 000 € a été attribué à la Ville de Chambéry par décision du Bureau du 12 juillet 2018.

Grand Chambéry soutiendra également le fonctionnement de l'association pour le centre sportif des Hauts-de-Chambéry et du Biollay en accordant chaque année civile une subvention de fonctionnement :

- 27 000 € pour 2018 (année pleine pour les Hauts-de-Chambéry et prorata pour le Biollay),
- 37 500 € pour 2019,
- 40 000 € pour 2020.

La Ville de Chambéry s'engage sur les mêmes montants, soit un financement total de près de 209 000 € (dont 89 000 € pour le terrain du Biollay) sur 3 ans pour un coût moyen estimé par l'association à 467 470 €.

Il est précisé que l'engagement de Grand Chambéry est conditionné au vote annuel du budget correspondant ainsi qu'aux bilans financier et qualitatif de l'action présentés annuellement par l'association.

La Ville de Chambéry s'engage, quant à elle, par une participation financière annuelle pour assurer le fonctionnement du centre sportif chambérien de Sport dans la Ville.

Par ailleurs, l'association s'est engagée à trouver des financements privés au profit du territoire dans le but d'atteindre 240 inscrits à l'issue des 3 ans et de pérenniser le modèle de gestion.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

**Vu** la délibération n° 106-18 C du Conseil communautaire du 14 juin 2018 relative à l'adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour l'année 2018,

**Vu** le Contrat de ville 2015-2020 signé le 17 juillet 2015,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** l'avenant à la convention de partenariat pluriannuelle entre l'association Sport dans la Ville, Grand Chambéry et la Ville de Chambéry,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et à la mettre en œuvre.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 187-18 C

Objet de l'acte : RD - Adoption d'un avenant à la convention financière entre l'association Sport dans la Ville, Grand Chambéry et la Ville de Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 25 octobre 2018

Annexe : Convention Sport en ville;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181025-lmc1H21383H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21383H1

Date de transmission en Préfecture : 09 novembre 2018

Date de réception en Préfecture : 09 novembre 2018